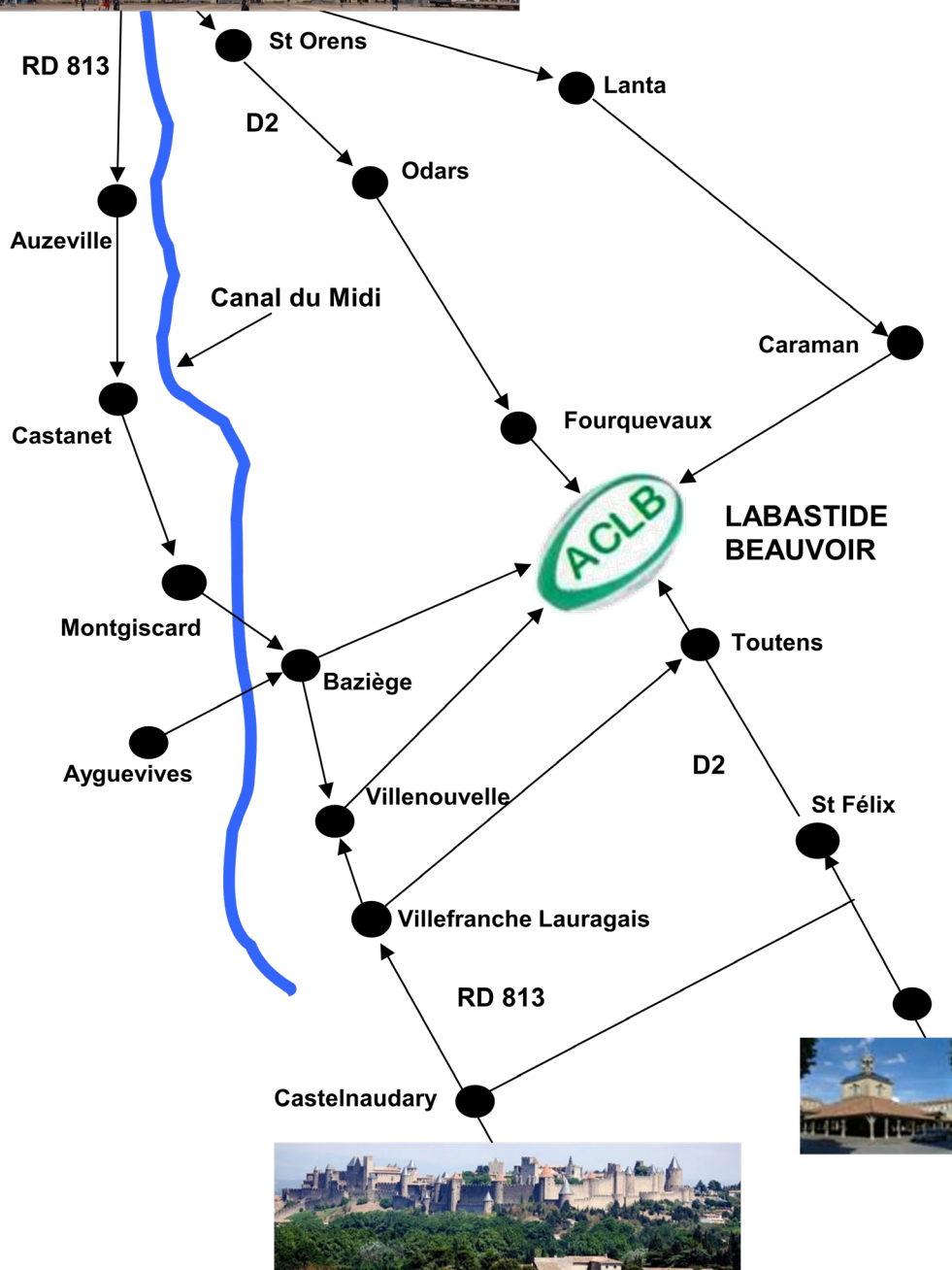




ORGANISE PAR

L'Athlétic Club Labastide Beauvoir Rugby XV

JEUDI 1^{er} MAI 2025

INSCRIPTIONS Particuliers

CLAUDE BERGES

9, rue des Pyrénées, 31450 LABASTIDE BEAUVOIR, Tél. : 05-61-81-83-74
berges.claude@orange.fr

TABAC PRESSE "CHEZ PIP"

Avenue du Lauragais, 31450 LABASTIDE BEAUVOIR, Tél. : 05.61.81.68.43
jeanpierre0431@orange.fr

Sur les sites Internet : <http://vide-greniers.org>,
<http://www.geopuces.fr/>.

OUVERTURE AU PUBLIC DE 9 HEURES A 18 HEURES

ATHLETIC CLUB LABASTIDE BEAUVOIR

21^{ème} VIDE GRENIER – 1^{er} MAI 2025

INSCRIPTION Particuliers

Je soussigné : Mr, Mme, Melle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Veillez joindre une photocopie de votre pièce d'identité recto verso.

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur de :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Code commerce)
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art. R321-9 du Code pénal)

Nombre de personnes sur le stand : (Pièce d'identité obligatoire)

Réserve pour cette manifestation : (*Réservation minimum 2 mètres*).

..... Mètres linéaires X **2,50€** = €

Paiement par chèque à l'ordre de l'A.C.L.B. ☐

Espèces ☐

Un reçu sera délivré sur demande.

Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de :

- Un chèque, à l'ordre de : **A.C.L.B.** du montant correspondant à la réservation.
- La photocopie recto verso de la carte d'identité **en cours de validité**.
- La présente fiche de renseignements dûment remplie.

Fait à Le 2025 Signature obligatoire.

Ce feuillet est à découper et à retourner impérativement avant le **24 avril 2025**, accompagné des pièces demandées et du règlement par chèque à l'ordre de **A.C.L.B** à :

Mr Claude **BERGES**, 9, rue des Pyrénées,
31450-Labastide Beauvoir, Tél. :05.61.81.83.74

Ou, pour les règlements en espèces Tabac Presse" **Chez PIP**", avenue du Lauragais,
31450-Labastide Beauvoir, Tél. : 05.61.81.68.43 fax : 09 70 62 45 74

**Cadre réservé à l'organisation
Emplacement n°**

**Date de Réception : / /25
N° d'ordre :**

REGLEMENT et INSTALLATION

Article 1 : Cette manifestation est organisée par L'Athlétic Club de Labastide Beauvoir, association loi 2001. Autorisation : Mairie de Labastide Beauvoir du 20 janvier 2025.

Article 2 : Les bulletins d'inscription devront être dûment remplis et retournés dans les meilleurs délais accompagnés du montant total de la participation pour être pris en considération. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception, notamment pour les emplacements préférentiels (eau, électricité, grands véhicules, remorques). Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, serait à même de troubler le bon ordre ou la moralité de cette manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toutes sortes.

Article 3 : Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité, de modifier la disposition des tables ou d'en rajouter sans l'autorisation des organisateurs.

Article 4 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, détérioration, etc..... **des objets et documents exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls.**

Article 5 : Toute réservation non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Article 6 : En raison des décrets 881030 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants doivent fournir les renseignements nécessaires afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Article 7 : Les exposants devront, dès leur arrivée, se faire connaître auprès des organisateurs. Prière de noter sur le bulletin de réservation le nombre de personnes présentes sur le stand.

Article 8 : Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu.

Article 9 : **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'intempéries.**

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Ils se réservent le droit de distribuer les emplacements qui ne seront pas occupés. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, entre autres). **Les organisateurs ne pourront être tenus responsables au cas ou un agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme.**

Article 11 : Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir de 7 heures, aucun départ ne sera possible avant 18 heures. **Nous demandons aux exposants de respecter l'environnement du village et de nettoyer leur emplacement au moment du départ.**

Un sac poubelle sera fourni à tous les participants. Merci.

RESTAURATION

Dès 7 heures du matin : café, croissants seront à disposition des exposants.

Des repas chauds et froids seront servis à partir de 11 heures

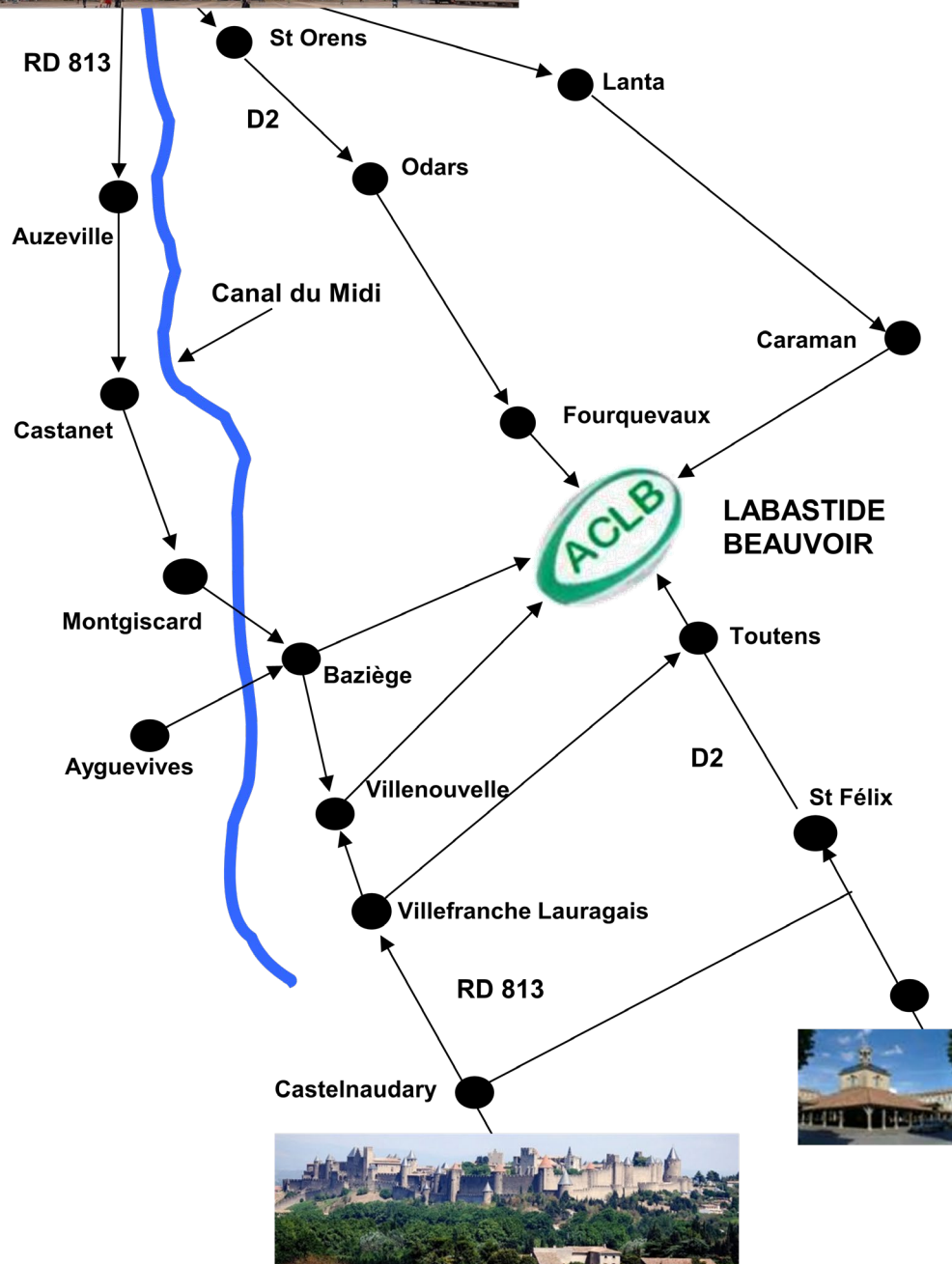
Sandwicherie, menus, formules grill, et une buvette seront dans l'enceinte du vide grenier.

Possibilité de repas à emporter sur commande le matin

Le règlement de cette manifestation est affiché en mairie de Labastide Beauvoir

Imprimé par nos soins .Ne pas jeter sur la voie publique

Pour venir à LABASTIDE - BEAUVOIR



22° VIDE GRENIER

MARCHE aux FLEURS

Labastide Beauvoir

ORGANISE PAR

L'Athlétic Club Labastide Beauvoir
Rugby XV

JEUDI 1^{er} MAI 2025

INSCRIPTIONS Professionnels

CLAUDE BERGES

9, rue des Pyrénées, 31450 LABASTIDE BEAUVOIR, Tél. : 05-61-81-83-74
berges.claude@orange.fr

TABAC PRESSE "CHEZ PIP"

Avenue du Lauragais, 31450 LABASTIDE BEAUVOIR, Tél. : 05.61.81.68.43
jeanpierre0431@orange.fr

Sur les sites Internet : <http://vide-greniers.org>,
<http://www.geopuces.fr/>

Imprimé par nos soins . Ne pas jeter sur la voie publique

ATHLETIC CLUB LABASTIDE BEAUVOIR

20^{ème} VIDE GRENIER - 1^{er} MAI 2025

INSCRIPTION Professionnels

Je soussigné : Mr, Mme, Melle

Représentant la Société/Association/, (*Raison sociale*) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

Dont le siège est au (*adresse*):

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Veillez joindre une photocopie de votre pièce d'identité recto verso.

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur de :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Nombre de personnes sur le stand : (Pièce d'identité obligatoire)

Réserve pour cette manifestation : (*Réservation minimum 2 mètres*).

Maxi 6m linéaire 40,00 €

Pour le branchement électrique donner la puissance souhaitée :

Paiement par chèque à l'ordre de l'A.C.L.B ☐

Espèces ☐

Un reçu sera délivré sur demande.

Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de :

- Un chèque, à l'ordre de : **A.C.L.B.**, du montant correspondant à la réservation.

- La photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité.

- La présente fiche de renseignements dûment remplie.

Fait à Le 2025 Signature obligatoire.

Ce feuillet est à découper et à retourner impérativement avant le **24 avril 2025**, accompagné des pièces demandées et du règlement par chèque à l'ordre de **A.C.L.B** à :

Mr Claude **BERGES** 9, rue des Pyrénées,

31450-Labastide Beauvoir Tél. : 05.61.81.83.74

Ou, pour les règlements en espèces Tabac Presse" **Chez PIP**" avenue du Lauragais,

31450-Labastide Beauvoir, . Tél. : 05.61.81.68.43 fax : 09 70 62 45 74

**Cadre réservé à l'organisation
Emplacement n°**

**Date de Réception : / /25
N° d'ordre :**

OUVERTURE AU PUBLIC DE 9 HEURES A 18 HEURES

REGLEMENT et INSTALLATION

Article 1 : Cette manifestation est organisée par L'Athlétic Club de Labastide Beauvoir, association loi 2001. Autorisation : Mairie de Labastide Beauvoir du 20 janvier 2025.

Article 2 : Les bulletins d'inscription devront être dûment remplis et retournés dans les meilleurs délais accompagnés du montant total de la participation pour être pris en considération. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception, notamment pour les emplacements préférentiels (eau, électricité, grands véhicules, remorques). Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, serait à même de troubler le bon ordre ou la moralité de cette manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toutes sortes.

Article 3 : Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité, de modifier la disposition des tables ou d'en rajouter sans l'autorisation des organisateurs.

Article 4 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, détérioration, etc..... **des objets et documents exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls.**

Article 5 : Toute réservation non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Article 6 : En raison des décrets 881030 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants doivent fournir les renseignements nécessaires afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Article 7 : Les exposants devront, dès leur arrivée, se faire connaître auprès des organisateurs. Prière de noter sur le bulletin de réservation le nombre de personnes présentes sur le stand.

Article 8 : Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu.

Article 9 : **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'intempéries.**

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Ils se réservent le droit de distribuer les emplacements qui ne seront pas occupés. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, entre autres). **Les organisateurs ne pourront être tenus responsables au cas ou un agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme.**

Article 11 : Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir de 7 heures, aucun départ ne sera possible avant 18 heures. **Nous demandons aux exposants de respecter l'environnement du village et de nettoyer leur emplacement au moment du départ.**

Un sac poubelle sera fourni à tous les participants. Merci.

RESTAURATION

Dès 7 heures du matin : café, croissants seront à disposition des exposants.

Des repas chauds et froids seront servis à partir de 11 heures

Sandwicherie, menus, formules grill, et une buvette seront dans l'enceinte du vide grenier.

Possibilité de repas à emporter sur commande le matin

Le règlement de cette manifestation est affiché en mairie de Labastide Beauvoir

Imprimé par nos soins .Ne pas jeter sur la voie publique